

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le **trente et un mai à vingt heures trente,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Etaient présents:

		_
DATE DI	Ξ	M. CHESNAIS-GIRARD Loïg
CONVOCATION		M. BÉGUÉ Guillaume
		Mme BONHEURE Marie-Christine
25 mai 201	1	Mme BOURCIER Véronique
		Mme BOUVET Françoise
		Mme CLÉMENT Françoise
DATE D'AFFIC	HAGE	M. CLERY Alain
		Mme COLOMBIER Françoise
		M. DEBAINS Jean-Michel
		M. DESBORDES Pierre-Jean
NOMBRE DE		M. DÉSILES Lucas
CONSEILLI	ERS	Mme FRANCANNET Chantal
		M. GENOUEL Jean
EN EXERCICE	29	M. GRÉGOIRE Jean-Yves
		Mme GUEGUEN Danièle
PRESENTS	22	M. JOUSSEAUME Jean
		M. LAFERTÉ Louis
ABSENTS	2	M. LIZE Michel
		Mme RABARDEL Pascale
POUVOIRS	5	Mme RANSONNETTE Marie-Pierre
		Melle RUCKERT Elsa
VOTANTS	27	M. SALAÜN Ronan

Pouvoirs:

M. BERTIN Laurent qui a donné son pouvoir à GUEGUEN D. Mme FINET Catherine qui a donné son pouvoir à SALAÜN R. Mme MOISAN Joëlle qui a donné son pouvoir à FRANCANNET C. M. SAINTILAN Denis qui a donné son pouvoir à BOURCIER V. Mme THESSIER Maryvonne qui a donné son pouvoir à M. le Maire

Absentes:

Mme FRESSIER PEREIRA Sandra Mme OULED-SGHAÏER Anne-Laure

M. DÉSILES Lucas a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2011

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 22 avril dernier à se prononcer sur la rédaction des délibérations de cette séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, la rédaction des délibérations de notre précédente séance.

INFORMATION SUR LE DOSSIER « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

Monsieur JOUSSEAUME présente le cadre juridique dans lequel s'est inscrit le projet de réalisation de 16 emplacements de caravanes : la loi BESSON, le schéma départemental.

Il présente également le projet porté par la Communauté de Communes du Pays de Liffré en soulignant la volonté d'utiliser des matériaux durables et le souci de gestion en régie.

Monsieur DESBORDES présente le volet social de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Le projet vise à satisfaire quatre grands objectifs :

- le meilleur accueil possible
- l'aspect insertion
- l'accès aux soins
- la vie sociale.

L'accueil et la sensibilisation seront assurés par deux agents : un chargé des aspects administratifs et de gestion, l'autre orienté sur l'action sociale.

Le projet social a été adopté par le conseil communautaire et par le comité technique de pilotage.

Le coût des travaux est de 652 444,47 € T.T.C. Cette opération a bénéficié de deux subventions : l'une de l'État de : 170 736 €, l'autre du département de : 262 525 €.

Monsieur JOUSSEAUME tient à faire remarquer que l'équipe précédente à su gérer le dossier de manière à obtenir les subventions nécessaires.

Monsieur le Maire souligne que le choix de la gestion interne est un choix fort pour réagir vite en cas de difficulté. Il rend hommage à l'équipe précédente et adresse ses remerciements à l'association de quartier intervenue sur ce dossier. Même si cela n'est pas aisé, le choix a été fait d'accueillir les gens du voyage avec un volet social. L'inauguration de l'aire d'accueil aura lieu le 18 juin 2011.

Le Conseil Municipal **DONNE ACTE** de cette information.

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE MESURES VISANT A RÉDUIRE LES EMBALLAGES ABANDONNÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE AVEC LE RESTAURANT MC DONALD'S

Monsieur BÉGUÉ, adjoint à l'urbanisme, expose au Conseil Municipal que l'Association des Maires de France et le Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide (SNARR) ont signé le 21 octobre 2008, une charte pour le déploiement d'un programme de lutte contre les emballages abandonnés sur la voie publique et dans la nature. Ce programme se concrétise notamment par la signature de conventions locales de mise en œuvre de solutions entre les communes ou leur groupement et les entreprises adhérentes du SNARR.

C'est dans ce cadre que le gérant du restaurant Mc Donald's, situé dans la zone commerciale de Beaugé, a sollicité et proposé à la commune la signature d'une convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique.

Après un avis favorable de la commission urbanisme, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique avec le restaurant Mc Donald's.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOPTE** la proposition du rapporteur.

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE MESURES VISANT A RÉDUIRE LES EMBALLAGES ABANDONNÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE

La Ville de Liffré représentée par Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de Liffré, régulièrement autorisé par délibération n° 11.100 du conseil Municipal en date du 31 mai 2011.

d' une part,

et

La S.A. MAP LIFFRÉ, située centre commercial de Beaugé 2 et régulièrement représentée par son gérant Monsieur Mario PIROMALI,

d'autre part,

Vu la nécessité d'un partenariat étroit entre les différents acteurs concernés par la lutte contre les incivilités d'abandon des déchets sur la voie publique et dans la nature,

Vu la Charte nationale « *Lutte contre l'abandon des emballages de la restauration rapide sur la voie publique* », signée le 21 octobre 2008 par l'Association des Maires de France (AMF) et Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide,

Vu l'engagement à cette charte, signée le 21 octobre 2008 par Mc Donald's France.

CONVIENNENT D'ENGAGER LES ACTIONS SUIVANTES:

SECTION 1- DES EMBALLAGES MOINS NOMBREUX ET MOINS VOLUMINEUX

ARTICLE 1 - Engagement du restaurant Mc Donald's de LIFFRE

- Le franchisé met en œuvre une formation des équipes de ses restaurants pour les amener à appliquer de nouvelles procédures de distribution d'emballages de vente à emporter et ainsi réduire à la juste quantité nécessaire la quantité d'emballages distribués.
- Le franchisé a supprimé les boîtes de vente à emporter dites « Best Of », emballage le plus volumineux et le plus difficilement écrasable de la gamme d'emballages Mc Donald's. Il utilise exclusivement des sacs en papier.
- Le franchisé a remplacé les plateaux rigides de maintien des produits utilisés jusqu'ici au fond des sacs, par le nouvel accessoire compartimenté développé par Mc Donald's France.

SECTION 2- DES POUBELLES ADAPTÉES AUX NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION

ARTICLE 1- Engagement du restaurant Mc Donald's de LIFFRE

- Le franchisé installe une poubelle « service au volant » sur les lieux suivants en sortie de parking du restaurant « drive »
- Le franchisé met à disposition des services des différentes collectivités locales en charge de la voirie (Commune et Conseil Général) et du syndicat chargé de la collecte des déchets le plan de propreté de son restaurant afin d'aider la collectivité à optimiser l'implantation des poubelles publiques.
- Le franchisé s'engage à élargir le périmètre de son plan propreté jusqu'au rond-point de la Croix de la Mission et à faire passer son véhicule propreté sur les grands axes du centre ville.

ARTICLE 2- Engagement de la Ville de Liffré

- La commune réexamine et, si nécessaire, modifie le plan d'implantation des corbeilles, poubelles et conteneurs publics, si des dépôts de déchets sauvages sont manifestement observés sur le territoire de la commune.
- La commune installe des poubelles dans les lieux publics où des abandons de déchets sont régulièrement constatés.

SECTION 3- UNE COLLECTE DES DÉCHETS OPTIMISÉE ET PLUS VISIBLE DU GRAND PUBLIC

ARTICLE 1- Engagements du restaurant Mc Donald's de LIFFRE

- Le franchisé met en place une collecte des déchets d'emballages abandonnés par ses clients selon un plan de propreté (voir exemple ci-dessous). Il contribue ainsi à maintenir propres les environs directs du restaurant et à limiter l'impact des nuisances visuelles.
- Le franchisé s'engage à faire passer 2 tournées de ramassage par semaine dont une par le véhicule propreté. Ce dernier passera tous les lundis matin, ce afin d'assurer la complémentarité des tournées propreté réalisées par la commune sur son domaine public.
- Le franchisé et les services municipaux en charge de la propreté s'informent mutuellement des emplacements sujets à abandon de déchets identifiés dans l'objectif d'optimiser la complémentarité des tournées de ramassage de Mc Donald's et des services municipaux.

ARTICLE 2- Engagements de la Ville de Liffré

- La commune participe à l'amélioration de la complémentarité des tournées de ramassage des déchets abandonnés en entrant en coopération avec les équipes des restaurants Mc Donald's.
- Dans le cas de nouveaux partenaires à la démarche (notamment d'autres enseignes de restauration rapide), la commune incite les nouveaux partenaires à participer au dispositif de collecte élargie des déchets abandonnés.

SECTION 4- UNE COMMUNICATION INCITANT AUX CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

ARTICLE 1- Engagements du restaurant Mc Donald's de LIFFRE

- Le franchisé met en place dans ses restaurants des outils de communication mis à disposition par Mc Donald 's France dans le kit de communication locale, notamment des affiches de sensibilisation à la propreté (sucettes sur le parcours de service au volant, panneaux d'affichage, signalétique sur les parkings).
- Rappel: en parallèle des opérations locales qu'il met en œuvre, le franchisé bénéficie des campagnes nationales mises en place par McDonald's France

ARTICLE 2- Engagements de la Ville de Liffré

- La commune a la possibilité de mettre en place des campagnes de sensibilisation, propres ou coordonnées avec le franchisé Mc Donald's et tous les partenaires acceptant de s'impliquer le cas échéant. Elle peut, si elle le souhaite et à condition que cela ne soit pas de la publicité « déguisée » et que le partenariat avec la ville de Liffré soit clairement et visiblement annoncé, mettre à disposition des supports d'affichage municipaux (sous réserve de l'accord de la société détenant le contrat de mobilier urbain).
- La commune reste libre de participer ou non aux campagnes de sensibilisation.
- La commune se met en relation avec des partenaires locaux (SICTOM...) pour leur proposer de mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation locales.
- La commune s'assure du rappel de la réglementation et du régime de sanction lié aux incivilités d'abandon de déchets sur la voie publique.

SECTION 5- DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 1- Suivi des résultats obtenus

Le franchisé et la commune conviennent de se rencontrer au moins une fois par an afin d'évaluer régulièrement les résultats obtenus par les actions menées et ce, dans la perspective de les ajuster si nécessaire.

Ces réunions pourront coïncider peu ou prou avec les campagnes saisonnières de sensibilisation à la protection de l'environnement menées par l'enseigne Mc Donald's

ARTICLE 2- Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible par tacite reconduction par durées d'un an, à compter de la date de signature.

ARTICLE 3- Résiliation

Chacune des deux parties aux présentes peut résilier librement et à tout moment ladite convention moyennant un préavis d'un mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Quelque soit le motif de la résiliation et par qui la résiliation intervient, aucune partie ne pourra prétendre à une indemnité de la part de l'autre.

Fait à LIFFRE le

En deux exemplaires originaux,

LA VILLE DE LIFFRE

LA S.A. MAP LIFFRE

PARC D'ACTIVITÉS DE BEAUGÉ 2 - Cession d'un terrain à la Société Civile Immobilière BLCI -

Monsieur BÉGUÉ, adjoint à l'urbanisme, expose au Conseil Municipal que la SCI BLCI est une société immobilière créée par l'entreprise de couverture BOURLARD. Cette entreprise est installée dans la zone d'activités de Beaugé depuis 2002. Elle a dans un premier temps construit un bâtiment comprenant 4 ateliers de 250 m² et 2 bureaux, qu'elle a mis en partie en location.

Monsieur BOURLARD s'était rendu propriétaire de la parcelle AC 130 sur laquelle une demande de permis de construire est actuellement en cours de préparation.

Ce dernier a été contacté, au début du printemps, par une entreprise de transports en commun qui souhaitait lui louer la parcelle qu'il va construire en vue d'y stationner ses bus. Il a donc sollicité la commune afin de pouvoir acquérir un nouveau terrain d'une superficie de 1 953 m² situé rue Gilles de Roberval en vue d'y installer cette entreprise qui ne recherche que de la location de terrain.

Le contrat de location devant prendre effet au 1er août prochain, Monsieur BOURLARD demande l'autorisation de pouvoir pénétrer sur le terrain et d'y réaliser les travaux de terrassement dans l'hypothèse où l'acte notarié ne serait pas signé avant la date d'effet du contrat.

La commission urbanisme, économie, espaces verts, voirie et bâtiments, réunie le 17 mai 2011 a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal au vu l'avis de France Domaines n°11-152z0170 du 1er février 2011 :

- d'accepter la cession de la parcelle cadastrée section AC n° 167p d' une superficie de 1953 m² au profit de la société civile immobilière BLCI au prix de 9,91 €HT le m² auquel s'ajoutera une TVA au taux de 19,6 %.
- d'autoriser la société BLCI à prendre possession de manière anticipée à condition que l'acquéreur ne réalise aucune fondation ni élévation et qu'il s'engage à remettre le terrain dans son état initial si cette vente ne pouvait se concrétiser.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette cession : compromis, acte définitif, document d'arpentage.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la proposition du rapporteur.

CONSTRUCTION D'UN ESPACE-JEUNES - NON-APPLICATION DE PÉNALITÉS DE RETARD –

Monsieur CLÉRY, adjoint chargé des bâtiments communaux, rappelle que la commission d'appel d'offres, réunie le 30 mars 2009, avait retenu les entreprises pour la construction d'un Espace Jeunes à Liffré. L'ordre de service de démarrage des travaux a été diffusé le 21 avril 2009 pour un délai global de 10 mois (1 mois de préparation + 9 mois de travaux).

L'entreprise PC HABITAT, initialement attributaire du lot n°1 (gros-œuvre), ayant cessé son activité, le chantier avait été arrêté le 23 novembre 2009.

Une consultation avait été relancée pour ce lot. L'entreprise BURET de Guichen a été retenue et le chantier a redémarré le 1^{er} mars 2010.

La fin du délai d'exécution des marchés a donc été reportée et le nouveau délai d'exécution global a bien été respecté pour l'ensemble des lots. Les interventions ont été réparties sur toute la durée de l'opération.

Le délai de fin d'exécution a été reporté au 31 juillet 2010. La réception a été prononcée avec effet au 23 novembre 2010 soit un retard de 85 jours ouvrables. Selon le décompte établi par le coordinateur de chantier, ce retard est dû aux congés d'été d'août 2010, au temps mis pour le choix et la livraison du revêtement de sol et aux 5 jours d'intempéries constatés sur la période.

Au final, les entreprises ne doivent pas se voir appliquer de pénalités de retard aux entreprises.

Le retard n'étant pas du fait des entreprises, il vous est proposé de ne pas appliquer de pénalités de retard pour l'ensemble des marchés de cette opération.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la proposition du rapporteur.

CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE ET D'UN RESTAURANT POUR ÉLÈVES ET ADULTES

- Choix du maître d'œuvre -

Monsieur CLÉRY, adjoint chargé des bâtiments communaux, rappelle que par délibération du 26 novembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le programme concernant la construction d'une nouvelle cuisine centrale visant à produire à terme 800 à 1 000 repas par jour.

La superficie de ce bâtiment a été estimée à 971 m² dont 542 m² pour la partie restaurant et 429 m² pour la partie cuisine.

L'aménagement des abords comprendra les espaces verts, clôtures, quai de déchargements, abri fermé pour les expéditions et le remisage des véhicules actuels.

La consultation concernant le marché de maîtrise d'œuvre a été lancée, par procédure adaptée, le 6 janvier 2011 sur internet et dans Ouest-France.

La date limite de remise des offres a été fixée au 28 janvier 2011 à 12 h 00. 24 offres ont été déposées dans le délai.

Il a été décidé de rejeter les offres dont le montant des honoraires ne serait pas en adéquation avec la procédure retenue. Les 14 autres offres ont été examinées.

Les critères fixés au règlement de consultation pour le jugement des offres sont pondérés comme suit :

- les délais de remise des documents d'études (15%)
- la note méthodologique comprenant le descriptif de la méthodologie envisagée pour l'étude, les orientations envisagées pour le projet et les curriculum vitae de l'équipe en charge du projet (30%)
- le montant des honoraires (20 %)
- la répartition du temps passé par membre de l'équipe (20%)
- le taux de tolérance (15%)

Conformément au classement ci-dessus, la commission des marchés, réunie le lundi 23 mai 2011, a proposé de retenir l'offre du groupement représenté par l'agence **Atelier Cub 3**, comme l'offre économiquement la plus avantageuse, et d'attribuer le marché au groupement représenté par l'agence **Atelier Cub 3** pour un montant de 171 000 € H.T, soit 204 516 € T.T.C.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le choix de la commission des marchés
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les consultations connexes aux études (contrôle technique, sondages, coordination sécurité santé...).

INSTAURATION D'UN REMBOURSEMENT FORFAITAIRE POUR RACCORDEMENT DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur LIZÉ, adjoint chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que dans la délibération n°08.233 du 12 novembre 2008, il était rappelé que dans le cas où les travaux d'extension ou de création de réseau d'assainissement sont réalisés en bordure de bâtiments existants, la commune peut se faire rembourser par les propriétaires intéressés le coût des travaux des parties de branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public diminué des subventions éventuellement obtenues et majoré de 10 % pour frais généraux (article L1331-2 du Code de la Santé Publique).

Ce remboursement se distingue de la participation pour raccordement à l'égout qui ne concerne que les constructions édifiées postérieurement à la construction du réseau d'assainissement.

Trois maisons de la rue des Canadais ont bénéficié d'une extension du réseau d'eaux usées, où celui-ci a été mis en service en avril 2010.

Après examen des bordereaux de prix pratiqués par l'entreprise chargée des travaux, il vous est proposé de fixer à 800 € le montant du remboursement forfaitaire qui sera demandé aux 3 propriétaires raccordés au réseau d'assainissement.

Ces principe et montant ont été annoncés aux riverains concernés dans les courriers qui leur ont été envoyés le 26 avril 2010.

Ce montant sera réexaminé si d'autres travaux d'extension sont décidés à l'avenir dans la mesure où le principe est celui d'un remboursement de frais engagés par la commune pour le compte des riverains concernés.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la proposition du rapporteur.

ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES - CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES

Monsieur GRÉGOIRE, adjoint chargé de la voirie, rappelle que le Schéma Directeur des Eaux Pluviales est caractérisé par 3 étapes principales :

- un état des lieux de l'existant,
- une simulation de la situation future (due au développement de la commune),
- des programmes d'actions et d'exploitation pour les situations actuelles et futures.

Suite à ces 3 phases, il sera possible d'établir un *zonage d'assainissement pluvial* dont les objectifs sont mentionnés aux 3° et 4° de l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir que les communes doivent délimiter après enquête publique :

- les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement;
- les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Afin d'établir un schéma directeur des eaux pluviales, une consultation a été lancée le mercredi 22 décembre 2010 et l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le lundi 27 décembre 2010 dans le journal Ouest-France Ille-et-Vilaine. La date limite de réponse était fixée au mardi 18 janvier 2011 à 18h.

Les critères pour le jugement des offres étaient les suivants :

- délais de remise des documents d'études : 15 %,
- note méthodologique : 45 %,
- montant de l'offre : 20 %,
- répartition du temps passé par membre de l'équipe : 20%.

Six bureaux d'études ont répondu à cette consultation en déposant une ou plusieurs offres.

Après analyse des offres, il a été décidé de retenir l'offre avec option du bureau d'études SAFEGE pour un montant de 49 700,00 € HT.

Le choix de la société SAFEGE s'est effectué notamment au vu :

- d'une équipe pluridisciplinaire et expérimentée,
- de nombreuses références de Schémas Directeurs des Eaux Pluviales réalisés,
- d'une note méthodologique bien détaillée,
- de 8 analyses qualitatives sur les collecteurs pluviaux,
- de 3 analyses qualitatives sur les milieux récepteurs,
- de bonnes explications quant aux propositions d'actions.

L'option proposée par le bureau d'études SAFEGE est une campagne de mesures sur 2 mois avec 2 points de mesures de débit, 2 préleveurs et 1 pluviomètre. Le but de cette campagne est de mieux connaître la réaction du réseau (variation du débit) en lien avec la pluviométrie. Cette meilleure

connaissance permettra un calage plus « fin » du modèle numérique qui se rapprochera de la réalité. En parallèle, les analyses permettront d'apprécier les flux de pollutions transitant dans les réseaux et donc l'impact potentiel sur le milieu naturel.

Le planning prévisionnel de déroulement de cette étude est le suivant :

- mardi 7 juin : réunion de démarrage de l'étude en présence de la société SAFEGE,
- juin 2011 à avril 2012 : élaboration du Schéma Directeur Eaux Pluviales.

Ce marché a été signé par Monsieur le Maire le 11 mai 2011.

Suite à la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, une aide de 24 850,00 € a été accordée pour cette étude.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la signature du marché par Monsieur le Maire ainsi que des différentes informations mentionnées.

Le Conseil Municipal **DONNE ACTE** de cette information.

TRAVAUX POUR L'EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION CHOIX DU LAURÉAT ET SUITE DE LA PROCÉDURE

Monsieur LIZÉ, adjoint à l'assainissement, expose le rapport suivant :

1. « Rappel de la procédure

Je vous rappelle que le bureau d'études SCE a été mandaté afin de réaliser les études et le suivi des travaux d'extension de la station d'épuration des eaux usées, en tant qu'Assistant au Maître d'Ouvrage.

Pour mémoire, il avait été décidé de retenir la procédure adaptée en vue de la conclusion d'un marché de conception-réalisation.

Les différentes étapes de la procédure ont été :

• Octobre 2009 à Juillet 2010 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage par le bureau d'études SCE :

• Elaboration de la solution générale,

Etude d'impact,

• Etude préalable à la valorisation agricole des boues ;

• 30 août 2010 : Avis d'Appel Public à Candidature ;

• 11 octobre 2010 : Choix des candidatures (5 candidats retenus) ;

• 26 octobre 2010 : Envoi du DCE aux entreprises retenues ;

• 24 janvier 2011 : Remise des offres par les candidats et ouverture des offres (4

candidats);

• 14 février 2011 : Démarrage de l'enquête publique ;

• 14 mars 2011 : Présentation de l'analyse provisoire et audition des candidats ;

• 15 mars 2011 : Envoi des questions aux candidats ;

• 29 mars 2011 : Réponse aux questions ;

• 1^{er} avril 2011 : Clôture de l'enquête publique ;

• 22 avril 2011 : Présentation de l'analyse définitive et choix du lauréat (groupe

de travail et commission des marchés);

• 5 mai 2011 : Conclusion et avis favorable du commissaire enquêteur

transmis en Préfecture;

• 5 mai 2011 : Accord du propriétaire concernant la vente du terrain situé au

nord de l'actuelle STEP et où l'extension aura lieu. Cette

acquisition fera l'objet d'une délibération particulière.

2. Choix du lauréat

Le groupe de travail s'est réuni le 22 avril 2011 en vue d'assister à la présentation définitive des offres par Monsieur Markus Daëchert (SCE). Suite à cette présentation et après élaboration du classement des offres, le groupe de travail a proposé de retenir le groupement STEREAU/PINTO-EIFFAGE/JP MEIGNAN (désigné STEREAU dans la suite du rapport) pour un montant de 3 547 670,00 € HT. Le groupe de travail a également proposé d'attribuer une indemnité de 15 000 € HT aux 3 candidats non retenus conformément au Règlement de Consultation et à la qualité de leurs projets.

Le choix du groupement STEREAU s'est effectué notamment au vu :

- de la garantie du niveau de rejet sans condition,
- du domaine de traitement garanti le plus étendu,
- de l'évacuation des graisses vers le digesteur,
- de la production des boues la plus faible liée au système de digestion des boues,
- d'un système de digestion des boues et de l'installation d'une cogénération permettant une production d'énergie électrique (revente ERDF) et d'énergie thermique (chauffage des boues et des locaux d'exploitation),
- d'une intégration architecturale et paysagère soignée,
- du montant de l'offre la plus faible comparé aux 3 autres candidats,
- du coût d'exploitation en situation future le plus faible.

Le 22 avril 2011, la commission des marchés s'est réunie en vue de procéder au choix de l'attributaire du marché pour les travaux d'extension de la station d'épuration. La commission des marchés a retenu le candidat STEREAU pour un montant de 3 547 670,00 € HT.

3. Suite de la procédure - Planning prévisionnel

La suite de la procédure pour l'extension de la station d'épuration est prévue aux dates suivantes :

- 7 Juin 2011 : Présentation du dossier au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;
- Juillet 2011 : Délivrance de l'arrêté d'Autorisation ;
- Juillet 2011 : Signature et notification du marché ;
- Septembre 2011 à septembre 2012 : Travaux ».

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une prime de 15 000 € HT aux trois candidats non retenus pour l'extension de la station d'épuration (groupements DEGREMONT, OTV et SOGEA),
- **ATTRIBUE** le marché au groupement STEREAU/PINTO-EIFFAGE/JP MEIGNAN pour un montant de 3 547 670,00 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil régional et de l'ADEME.

SUBVENTIONS A CARACTÈRE CULTUREL POUR L'ANNÉE 2011

Suite à l'avis de la commission « Vie associative, sports, loisirs, culture, animation, bibliothèque, affaires scolaires, activités périscolaires, jeunesse, restaurants municipaux », Madame BOURCIER, 1ère adjointe, propose d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2011 :

Association	Montants
Boîte à couleurs	600€
Comité de jumelage	3 050 €
Coup de théâtre	200 €
Ceïli day	300 €
Gallo Tonic	2 100 €
L'Écho de la Forêt	800 €
Théâtre du Livre Vivant	3 000 €
TOTAL	10 350 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'allouer les subventions aux associations à caractère culturel proposées par le rapporteur.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657401 du budget communal.

TARIFS DES SPECTACLES – SAISON CULTURELLE 2011 - 2012

Madame BOURCIER, 1^{ère} adjointe, propose d'adopter les tarifs suivants pour la nouvelle saison culturelle 2011-2012.

SPECTACLES TOUT PUBLIC

	Plein tarif	Réduit	Groupe	Jeunes (-18ans)	Adhérent
GALA	21,00 €	17,00 €	19,00€	13,00 €	16,00 €
A	18,00€	15,00€	16,50 €	12,00€	14,00€
В	16,00€	13,00€	14,50 €	10,00€	12,00€
С	13,50€	11,00€	12,00 €	9,50€	9,50€
JP	9,00€	8,00€	6,00€	7,00€	6,50€
PETITES FORMES	10,00 €			5,00 € (- 16 ans)	
GRAND SOIR	25,50€	20,50 €	23,50 €	15,50 €	18,50 €

Tarif réduit : étudiants, demandeurs d'emplois, familles nombreuses.

<u>Tarif groupe</u>: 10 personnes ou plus (sur réservation).

CARTE MERCREDIS CULTURELS

	enfants	adultes
	18,50 €	20,50€
Pour 3 spectacles au choix		
	27,00 €	30,00€
Pour 5 spectacles au choix		
	37,50 €	40,50€
Pour 7 spectacles au choix	,	
	45,00 €	49,00€
Pour 9 spectacles au choix	,	

LES ESTOURNIALES DU 2 AU 6 NOVEMBRE 2011

	Plein tarif	Réduit	Groupe	Jeunes	Adhérent
				(-18ans)	
	9,00€	8,00€	6,00€	7,00€	6,50€
Mercredi A.M					
Soirée 1	9,00€	8,00€	6,00€	7,00€	6,50€
Soirée 2	9,00€	8,00€	6,00€	7,00€	6,50€
Forfait	23,00 €	20,00€	15,00 €	17,00 €	15,50 €

WEEK-END DU RIRE DU 16 AU 18 MARS 2012

	Plein tarif	Réduit	Groupe	Jeunes (-18ans)	Adhérent
G	21,00 €	17,00 €	19,00 €	13,00 €	16,00 €
В	16,00€	13,00€	14,50 €	10,00€	12,00€
С	13,50€	11,00€	12,00 €	9,50€	9,50€
Forfait	37,00€	30,00€	33,50 €	23,00 €	28,00€

Forfait: En achetant les places du vendredi et du samedi, le billet du dimanche est offert

CARTE D'ADHERENT

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3ème année	4ème année
Adh.1	9,50€	7,75€	6,25€	4,70€
Adh bis	6,25€	5,45€	4,70€	3,90€
Adh. réduit	6,25€	5,45€	4,70 €	3,90€
Adh. bis réduit	3,90€	3,10€	2,35€	
Adh de 13 ans	3,10€	2,35€	1,60€	

TARIF FAMILLES

Les spectateurs qui viennent en famille bénéficient d'un tarif particulier :

- Les parents paient chacun leur place
- Le premier enfant paie également
- Les enfants suivants sont invités.

TARIF SPECTACLES SCOLAIRES

5,00 € pour les enfants Gratuit pour les enseignants et les accompagnateurs

CARNETS LOISIRS

6,00 € par ticket.

4 tickets spectacles dans le carnet loisirs pour la saison

VENTES FNAC

Les adhérents de la FNAC bénéficient du tarif adhérent du centre culturel sur présentation de leur carte. En contrepartie, la FNAC fait bénéficier le centre culturel d'une communication importante sur tous les spectacles de Liffré mis en vente dans son réseau.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOPTE** la proposition du rapporteur.

DOTATION DE SOLIDARITÉ AU C.I.A.S DU PAYS DE LIFFRÉ

Madame GUEGUEN, adjointe aux affaires sociales, indique que le Centre Intercommunal d'Action Sociale du pays de Liffré poursuit ses actions en faveur de la petite enfance mais aussi des personnes âgées. L'an dernier, nous avions versé une subvention de 24 485,38 € afin de contribuer au soutien de l'activité d'animation en faveur des personnes âgées mais aussi pour financer le soutien à l'activité petite enfance, la commune n'ayant plus compétence pour aider l'association de halte-garderie parentale.

A partir de 2011, le C.I.A.S. accroit son activité:

- Nouvelles activités « animations » avec en particulier une activité Gym douce encadrée par les animateurs de l'Office des Sports,
- Séjours seniors à Quiberon,
- Ouverture des crèches.

Aussi, afin de contribuer au financement de ces activités, il est proposé de porter la subvention à 59 000 €.

La commission « Solidarité, Affaires sociales, Personnes âgées, Logements sociaux, Santé publique » réunie le 23 mai 2011 a émis un avis favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'allouer une subvention d'un montant de 59 000 € au C.I.A.S. du Pays de Liffré.

SUBVENTIONS A CARACTÈRE SOCIAL ET DIVERSES POUR L'ANNÉE 2011

Madame GUEGUEN, adjointe aux affaires sociales, indique que suite à l'avis favorable de la commission « solidarité, affaires sociales, personnes âgées, logements sociaux et santé publique », il est proposé d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2011 :

Association	Montants
Les Amis de la santé	510€
Association des Paralysés de France – Délégation 35	500€
La Croix Rouge	610€
Donneurs de Sang Bénévoles du Canton	540 €
Ensemble pour l'avenir de G. Sand et P. Féval	400 €
France ADOT 35	100€
G.D.S.	550 €
GEDA	790 €
Le Club de l'Amitié	2 450 €
Liffré Piéla	6 987 €
Main dans la Main	550 €
Par 4 Chemins	200€
Planning Familial	300€
Prévention Routière	500€
Les Restos du Cœur	2 200 €
U.N.C.	350 €
Maison du diabète	300€
Vie Libre	495€
TOTAL	18 332 €

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'allouer les subventions aux associations à caractère social et diverses proposées par le rapporteur. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657401 du budget communal.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le **trente et un mai à vingt heures trente,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, maire de la commune.

Etaient présents:

DATE DI	_	M. CHESNAIS-GIRARD Loig
CONVOCATION		M. BÉGUÉ Guillaume
		Mme BONHEURE Marie-Christine
25 mai 201	1	Mme BOURCIER Véronique
		Mme BOUVET Françoise
		Mme CLÉMENT Françoise
DATE D'AFFIC	CHAGE	M. CLERY Alain
		Mme COLOMBIER Françoise
		M. DEBAINS Jean-Michel
		M. DESBORDES Pierre-Jean
NOMBRE 1	DE	M. DÉSILES Lucas
CONSEILL	ERS	Mme FRANCANNET Chantal
		M. GENOUEL Jean
EN EXERCICE	29	M. GRÉGOIRE Jean-Yves
		Mme GUEGUEN Danièle
PRESENTS	21	M. JOUSSEAUME Jean
		M. LAFERTÉ Louis
ABSENTS	3	M. LIZE Michel
		Mme RANSONNETTE Marie-Pierre
POUVOIRS	5	Melle RUCKERT Elsa
		M. SALAÜN Ronan
VOTANTS	26	

Pouvoirs:

M. BERTIN Laurent qui a donné son pouvoir à GUEGUEN D. Mme FINET Catherine qui a donné son pouvoir à SALAÜN R. Mme MOISAN Joëlle qui a donné son pouvoir à FRANCANNET C. M. SAINTILAN Denis qui a donné son pouvoir à BOURCIER V. Mme THESSIER Maryvonne qui a donné son pouvoir à M. le Maire

Absentes:

Mme FRESSIER PEREIRA Sandra Mme OULED-SGHAÏER Anne-Laure Mme RABARDEL Pascale

M. DÉSILES Lucas a été désigné secrétaire de séance.

N° 11.111

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LOISIRS POUR 2011

Suite à l'avis favorable de la commission « vie associative » en date du 23 mai 2011, Madame BOURCIER propose d'allouer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2011.

Association	Montant
Amicale Laïque	2 500 €
Art Danse et Cie	-
La Toupie (ludothèque)	600€
Liffr'Evasion motos	300 €
A.C.C.A.	260 €
Vivre en yoga	200 €
Familles Rurales	2 400 €
Nature et Randonnée	400 €
Amicale des Sapeurs pompiers de Liffré	785 €
Modèle Club Liffréen	500 €
Scouts de France	500€
TOTAL	8 445 €

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'allouer les subventions aux associations de loisirs pour 2011 proposées par le rapporteur. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657401 du budget communal.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES PÊCHEURS LIFFRÉENS »

Monsieur le Maire rappelle que l'association « les Pêcheurs Liffréens » est chargée de la gestion piscicole de l'étang du Moulin, propriété de la commune depuis 1988. Elle a reçu un courrier de la Préfecture daté du 23 août 2010 l'informant que le statut d'eaux closes de l'étang n'était pas reconnu par l'administration et qu'en conséquence, les pêcheurs devaient s'acquitter du paiement du timbre piscicole départemental, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Cette situation a entraîné une baisse du nombre d'adhérents.

L'association, compte tenu de la modicité de ses ressources, a sollicité l'aide de la commune afin d'obtenir les concours d'un cabinet d'avocats spécialisés. Nous nous étions engagés à soutenir l'association dans ces démarches visant à contester le point de vue de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Nous venons de recevoir copie de la lettre adressée à la DDTM le 26 avril 2011. Ce courrier de recours gracieux conteste la position de l'administration en faisant valoir que le droit acquis au bénéfice de l'exonération du timbre piscicole départemental existe et n'a pu être retiré. D'une part, une déclaration de plan d'eau a été faite en Préfecture par courrier en date du 12 décembre 1990, d'autre part le fait qu'une grille ait été retirée ne peut être suffisant pour considérer que le plan d'eau n'était plus en « eaux closes ». A l'appui de son argumentation, l'avocate cite de nombreux exemples de jurisprudence permettant d'augurer en principe une suite favorable à ce dossier. A défaut, un recours au tribunal administratif pourrait être envisagé.

En conclusion, il vous est demandé d'octroyer une subvention de 3 115,58 € à l'association de pêche afin qu'elle règle la facture en date du 26 avril 2011 adressée par le cabinet d'avocats Benesty Taithe Panassac.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'allouer une subvention d'un montant de 3 115,58 € à l'association « LES PÊCHEURS LIFFRÉENS ». Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657401 du budget communal.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB D'ESCALADE

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, informe l'assemblée communale que dans le cadre des Journées I.D.E.A.L.E.S. (Initiation et Découverte Ensembles des Activités Liffréennes Educatives et Sportives), les 21 et 22 avril 2011, l'activité escalade a été encadrée par l'éducateur du club alpin liffréen titulaire d'un brevet d'État.

A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle au club pour la participation financière d'une journée de leur encadrant soit 150 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'allouer une subvention d'un montant de 150 € au club Alpin Français.

PRIX « VILLE DE LIFFRÉ » POUR LE CONCOURS ANNUEL DU CENTRE ÉQUESTRE DU VAL FROMENT

Madame BOURCIER, adjointe aux sports, informe le Conseil Municipal que le Centre équestre du Val Froment a sollicité la commune pour l'attribution d'un prix « Ville de Liffré » qui a été décerné lors d'un concours annuel qui s'est déroulé le dimanche 15 mai 2011. Cette manifestation est un concours C.S.O. officiel.

Il est proposé de répondre favorablement à leur demande et d'attribuer à l'association « CAVAL FROMENT » une subvention de 300 €.

Cette dotation a été attribuée lors de l'épreuve qui porte le nom « prix Ville de Liffré ».

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'allouer une subvention d'un montant de 300 € à l'association « CAVAL FROMENT ».

STAGES PISCINE ET MARCHE NORDIQUE -TARIFS ÉTÉ 2011 -

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, expose qu'en raison d'une forte demande des usagers de la piscine de Liffré, il est proposé d'organiser deux stages de natation pendant les vacances d'été 2011, avec une augmentation de 2% environ.

STAGES APPRENTISSAGE ENFANTS

Du lundi 4 au mercredi 13 juillet 2011 (2 groupes de 10 enfants)

Cours de natation pour les enfants à partir de 6 ans

- 8 séances d'une heure

- Test obligatoire avant toute inscription

- Nombre de places : 20 (stage sous réserve de 8 inscriptions par groupe)

Horaires: lundi, mercredi et vendredi de 10 h à 11 h

mardi et jeudi de 9 h à 10 h

Tarifs: Liffréens et ayant droits* : 68,50 €

Non Liffréens : 101,50 €

JOURNÉE MARCHE NORDIQUE

Proposition d'un dimanche à thème :

Dimanche 3 juillet 2011 à Cancale

Tarifs : Liffréens et habitants de la Cté de Communes (sur justificatif) : 15,30 €

Extérieur : 18,35 €

Ceci n'est pas un cours, mais une ballade encadrée d'où un tarif moins élevé que les cours. Si nous proposons d'autres sorties, ce tarif sera appliqué.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOPTE** les propositions de tarifs du rapporteur.

^{*} Enfant dont l'un des parents travaille à Liffré

TARIFS DES STAGES SPORTIFS POUR L'ANNÉE 2011 - 2012

Madame BOURCIER, adjointe aux sports, propose de fixer les tarifs de stages pour l'année 2011/2012 avec une augmentation tarifaire de 2 % environ.

I - PISCINE

VACANCES DE LA TOUSSAINT

STAGES APPRENTISSAGE ENFANTS

Du lundi 24 au vendredi 28 octobre 2011 (2 groupes de 10 enfants)

Cours de natation pour les enfants à partir de 6 ans

- 5 séances d'une heure

- Test obligatoire avant toute inscription

- Nombre de places : 20 (stage sous réserve de 8 inscriptions/groupe)

Horaires: lundi, mercredi et vendredi de 10 h à 11 h

mardi et jeudi de 9 h à 10 h

Tarifs: Liffréens et ayant-droits* : 43.65 €

Non Liffréens : 64,50 €

STAGE MULTI ACTIVITES AQUATIQUES:

Du lundi 24 au vendredi 28 octobre 2011

Stage s'adressant à des adolescents de 13 à 16 ans sachant nager, pour des activités aquatiques et ludiques :

- Sauvetage
- Hockey subaquatique
- Water polo
- Natation, entrainement
- Natation synchronisée
 - 5 séances d'une heure
 - Nombre de places : 10 (stage sous réserve de 8 inscriptions)

Horaires: lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 18 h à 19 h

Tarifs: Liffréens et ayant-droits* : 43,65 €

Non Liffréens : 64,50 €

^{*} Enfant dont l'un des parents travaille à Liffré

APPRENTISSAGE ADULTES

Du lundi 24 au vendredi 28 octobre 2011

Stage s'adressant à des adultes sachant nager et ayant peur d'aller dans le grand bassin. Les exercices d'apprentissage permettront d'appréhender le grand bassin en toute tranquillité.

- 5 séances d'une heure

- Nombre de places : 10 (stage sous réserve de 8 inscriptions)

Horaires: lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 19 h à 20 h

Tarifs: Liffréens et ayant-droits* : 51,75 €

Non Liffréens : 67,90 €

VACANCES D'HIVER 2012

APPRENTISSAGE ENFANTS

Du lundi 20 au vendredi 24 février 2012 (2 groupes de 10 enfants)

Cours de natation pour les enfants à partir de 6 ans

- 5 séances d'une heure

- Test obligatoire avant toute inscription

- Nombre de places : 20 (stage sous réserve de 8 inscriptions par groupe)

Horaires: lundi, mercredi et vendredi de 10 h à 11 h

mardi et jeudi de 9 h à 10 h

Tarifs: Liffréens et ayant-droits*: 43.65 €

Non Liffréens : 64.50 €

AQUAPHOBIE

Du lundi 20 au vendredi 24 février 2012

Exercices adaptés afin de mieux appréhender le milieu aquatique et ainsi apprécier les bienfaits de l'eau.

- 5 séances d'une heure

- Nombre de places : 10 (stage sous réserve de 8 inscriptions)

Horaires: lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 20 h à 21 h

Tarifs: Liffréens et ayant-droits*: 51,75 €

Non Liffréens : 67,90 €

^{*} Enfant dont l'un des parents travaille à Liffré

VACANCES DE PRINTEMPS 2012

<u>1ère</u> semaine : 2 stages (apprentissage enfants et perfectionnement enfants)

APPRENTISSAGE ENFANTS

Du mardi 10 au vendredi 13 avril 2012

Cours de natation pour les enfants à partir de 6 ans

- 4 séances d'une heure et quart (pour cause du lundi de Pâques férié)
- Test obligatoire avant toute inscription
- Nombre de places : 10 (stage sous réserve de 8 inscriptions)

Horaires : mercredi et vendredi de 10 h à 11 h 15

mardi et jeudi de 8 h 45 à 10 h

Tarifs: Liffréens et ayant-droits*: 43,65 €

Non Liffréens : 64,50 €

PERFECTIONNEMENT ENFANTS

Du mardi 10 au vendredi 13 avril 2012

Cours de natation pour les enfants à partir de 6 ans

- 4 séances d'une heure et quart (pour cause du lundi de Pâques férié)
- Test obligatoire avant toute inscription
- Nombre de places : 12 (stage sous réserve de 10 inscriptions)

Horaires : mercredi et vendredi de 10 h à 11 h 15

mardi et jeudi de 8 h 45 à 10 h

Tarifs: Liffréens et ayant-droits*: 43.65 €

Non Liffréens : 64,50 €

^{*} Enfant dont l'un des parents travaille à Liffré

2ème semaine : 3 stages (Bébés nageurs, femmes enceintes, aquaphobie)

BEBES NAGEURS (DE 6 MOIS A 3 ANS)

Le stage bébés nageurs sera encadré comme chaque année par deux éducateurs et il se déroulera en dehors des heures d'ouverture au public.

Volume horaire pour chaque éducateur : 9 heures

Lundi 16, mercredi 18 et vendredi 20 Avril 2012

Horaires : Les familles seront accueillies de 9h30 à 11h00. Le bassin sera évacué à 11h30. Selon le rythme de l'enfant, chaque famille pourra venir à l'horaire lui convenant le mieux.

Inscription obligatoire

- 20 familles au maximum par séance.
- Possibilité de s'inscrire à 1, 2 ou 3 séances (stage).
- Forfait famille (parents avec 2 enfants maximum)

Proposition de tarifs 2012 :

	20	2012		2011	
	Liffréens*	Liffréens* Non liffréens		Non liffréens	
1 séance (2 heures)	9,20	10,70	9,00	10,50	
2 séances (4 heures)	17,80	21,45	17,50	21,00	
Stage (3 séances)	26,50	32,15	26,00	31,50	

^{*} et ayant droit (stage sous réserve de 10 inscriptions (familles)

FEMMES ENCEINTES

Le stage de femmes enceintes sera encadré par 1 éducateur, il se déroulera en dehors des heures d'ouverture au public, et en même temps que le stage bébés nageurs. Les femmes enceintes pourront bénéficier d'une température de l'eau plus élevée et pourront voir les activités proposées pour les bébés.

Dates et heures du stage :

Lundi 16, mercredi 18 et vendredi 20 Avril 2012

Horaires: de 10h à 11h

Proposition de tarifs 2012 :

	20	2012		
	Liffréens*	Non Liffréens		
1 séance (1 heures)	9,95€	13,25 €		
2 séances (2 heures)	19,40 €	25,50 €		
Stage (3 séances)	29,60 €	35,70 €		

^{*} et ayant droit (stage sous réserve de 8 inscriptions)

Le coût est au prorata du tarif des cours

AQUAPHOBIE

Du lundi 16 au vendredi 20 avril 2012

Exercices adaptés afin de mieux appréhender le milieu aquatique et ainsi apprécier les bienfaits de l'eau

- 5 séances d'une heure

- Nombre de places : 10 (stage sous réserve de 8 inscriptions)

Horaires: lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 20 h à 21 h

Tarifs: Liffréens et ayant-droits* : 51,75 €

Non Liffréens : 67,90 €

II -STAGES D'ACTIVITES SPORTIVES

1/ MARCHE NORDIQUE

Du lundi 12 au vendredi 16 septembre 2011

- 5 séances de deux heures

- Nombre de places : 15 personnes

Horaires: de 18 h à 20 h

Tarifs: Liffréens et habitants Cté de Communes (sur justificatif) : 30 €

Extérieurs : 35 €

Si le stage est incomplet, possibilité de s'inscrire à la séance

Tarifs à la séance : Liffréens et habitants Cté de Communes (sur justificatif) : 6,50 €

Exterieurs : 7,50 €

^{*} Enfant dont l'un des parents travaille à Liffré

2/ ACTIVITÉ DOUCE

Du lundi 12 au vendredi 16 septembre 2011

5 séances d'une heure

Nombre de places : 15 personnes

Horaires: de 11 h à 12 h

Tarifs: Liffréens et habitants Cté de Communes (sur justificatif) 20€

Extérieurs 25€

Si le stage est incomplet, possibilité de s'inscrire à la séance

Tarifs à la séance : Liffréens et habitants Cté de Communes (sur justificatif) : 4€

> Exterieurs 5€

3/ FEET BALL

Du lundi 12 au vendredi 16 septembre 2011

5 séances d'une heure

Nombre de places : 15 personnes

Horaires: de 12h15 à 13h15

Tarifs: Liffréens et habitants de la Cté de Communes (sur justificatif) 20€

> Extérieurs 25€

Si le stage est incomplet, possibilité de s'inscrire à la séance

Tarifs à la séance : Liffréens et habitants de la Cté de Communes (sur justificatif) : 4€

> Exterieurs 5€

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les propositions de tarifs du rapporteur.

TARIFS PISCINE POUR L'ANNÉE 2011 – 2012 - TARIFS POUR LES GROUPES ET LES COURS -

Madame BOURCIER, adjointe aux sports, propose les tarifs pour l'entrée à la piscine pour les groupes et les tarifs pour les cours à partir du 1^{er} septembre 2011 : augmentation de 2% (arrondis) des tarifs de 2010.

1. <u>Tarifs d'entrée à la piscine :</u>

a. Ecoles de Liffré

Pour les enfants liffréens ou dont l'un des parents travaille à Liffré : maintien de la gratuité Pour les enfants des communes extérieurs : 2,10 €

b. Ecoles hors Liffré

O Par séance de 40 mn :

Pour 2 classes pendant le même créneau horaire :	107,60 €
Pour une seule classe	53,80 €

O Par séance de 35 mn:

Pour 2 classes pendant le même créneau horaire :	94,40 €
Pour une seule classe :	47,20€

O Par séance de 30 mn :

Pour 2 classes pendant le même créneau horaire :	81,00 €
Pour une seule classe :	40,50 €

c. Collèges de Liffré

Pour une seule classe:

Tarifs fixés par application des conventions

d. Collèges extérieurs à Liffré

O Par séance de 40 mn :

1 éducateur sportif en surveillance Pour 2 classes pendant le même créneau horaire :	96,15 €
Pour une seule classe : o Par séance de 35 mn :	48,05 €
Pour 2 classes pendant le même créneau horaire :	82,65€

41,35 €

e. Groupes, associations et établissements divers

Tarif pour groupe non-liffréen :	150,95 €
Tarif pour groupes Liffréens:	111,10 €
(Participation de la commune) :	39,85 €

Forfait calculé pour un groupe de 60 personnes au maximum, soit un coût par personne et par séance de :

Liffréens:	1,85 €
Non-Liffréens:	2,50 €
Centre de loisirs des communes extérieures :	2,10 €

2. Cours de natation

Les tarifs des cours de natation sont basés sur un forfait de 30 séances annuelles.

L'achat d'une carte d'accès aux cours est obligatoire, coût 2 € en plus des cours. Cette carte peut être réactualisée chaque année. En cas de perte la seconde carte est gratuite, et les suivantes seront facturées 2 €.

- Durée des séances : 40 minutes
- Cours «soulagez votre dos» : 40 minutes plus 15 minutes d'accès au bain bouillonnant et au hammam (relaxation très utile pour les personnes ayant des problèmes de dos)
- Nombre de personnes par cours de natation enfants et adultes:

Niveau débutant 10 personnes/cours

Niveau perfectionnement 12 personnes/cours

Cours d'aquagym : 25 personnes/cours, sauf jeudi 35/cours (2 éducateurs)

Soulagez votre dos et nage avec palmes : 15 personnes/cours

Tarifs à l'année:

Enfants Liffréens et ayants droits : 3 x 56,25 € (participation de la commune)	168,75 € 99,75 €
Adultes Liffréens et ayants droits : 3 x 67,60 € (participation de la commune)	202,80 € 65,70 €
Enfants et adultes des communes extérieures à Liffré : 3 x 89,50 €	268,50€

3. Cours d'aquagym

Les tarifs des cours d'aquagym sont basés sur un forfait de 30 séances annuelles.

L'achat d'une carte d'accès aux cours est obligatoire, coût 2 € en plus des cours. Cette carte peut être réactualisée chaque année. En cas de perte la seconde carte est gratuite, et les suivantes seront facturées 2 €.

Maintien de la séance d'une heure : 45 minutes de cours et 15 minutes d'accès au bassin, bain bouillonnant, hammam

Tarifs à l'année:

Personnes des communes extérieures à Liffré : 3 x 68,85 € 206,55 € Liffréens et ayants droits : 3 x 57,10 € 171,30 € (Participation de la commune) 35,25 €

4. Paiement

Maintien des mêmes conditions de paiement :

- Soit la totalité par chèque, espèces, carte bancaire, chèques vacances le jour de l'inscription.
- Soit paiement par prélèvement du Trésor Public en trois fois. Les prélèvements se feront entre les 18 et 20 des mois de septembre, novembre 2011 et janvier 2012.
- Participations des comités d'entreprise acceptées.

5. Remboursement

En cas de cours non effectués, remboursement sur demande des intéressés :

- des séances non effectuées, en dessous de 30 séances annuelles, pour fermeture de la piscine pour des raisons techniques.
- des séances non effectuées, pour un changement de situation (déménagement, mutation professionnelle, changement de travail, reprise de travail, changement d'emploi du temps pour les étudiants.
- pour raison médicale au-delà de 3 mois d'interruption : remboursement de la moitié des cours non effectués.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces propositions.

TARIFS DES ACTIVITÉS SPORTIVES 2011 – 2012

- Propositions d'abonnements et de tarifs -

Madame BOURCIER, adjointe aux sports, propose les tarifs suivants :

I - PISCINE

a) - Tarifs à l'unité

Il vous est proposé de fixer les tarifs d'entrée à la piscine pour l'année 2011 – 2012 :

ADULTE	3,00 €
ENFANT (- 18 ans)	2,10 €
ÉTUDIANT (- 28 ans)	2,50 €

L'entrée de la piscine sera gratuite pour les enfants de moins de deux ans.

- b) Abonnement
 - Pour tout abonnement, une carte magnétique est vendue aux utilisateurs.

CARTE : 2,00 € - 1ère carte perdue : gratuite

- les suivantes : 2,00 €

- Les tarifs réduits s'appliquant :
- aux Liffréens et ayants droits,
- aux habitants de la Communauté de Communes et ayant droits (sur justificatif),
- aux habitants des Communes avec convention,
- aux familles nombreuses (sur présentation du livret de famille),
- aux comités d'entreprises liffréens,
- C.C.A.S. de liffré,
- C.I.A.S. du Pays de liffré,
- C.O.S.

	10 entrées	30 entrées
ADULTE	24,00 €	67,60 €
ENFANT (-18 ans)	17,10€	46,80 €
ÉTUDIANT (- 28 ans)	23,00 €	

Pleins tarifs:

	10 entrées	30 entrées
ADULTE	28,10 €	78,10 €
ENFANT (-18 ans)	19,20 €	57,20 €

Tous les abonnements sont valables 1 an à partir de la 1ère utilisation.

• Carte d'abonnement mensuel :

La carte «famille» sur présentation du livret de famille (enfants et parents) est au prix de : 30,60 €

Elle permet aux enfants et parents d'une même famille de venir de façon illimitée pendant un mois, elle est valable de date à date.

Durant la période d'été :

Il est proposé durant la période d'été des **cartes personnelles** mensuelles, permettant les entrées illimitées (valables du 1^{er} au 31 de chaque mois). Ces cartes sont nominatives et ne permettent que l'entrée de la personne les possédant.

ADULTE 26,00 € ENFANT (- 18 ans) 16,60 €

Le supplément hammam et/ou bain bouillonnant restera à régler en supplément à la caisse : 2,00 €

II - MARCHE NORDIQUE:

Le samedi de 9h30 à 11h30 est une activité à l'année (sous réserve de 12 inscriptions)

Le dimanche de 9h30 à 11h30

Le lundi de 14h à 16h

Activité à la séance

Pour les samedis et dimanches ce sont le 1^{er} et 3^{ème} week-end de chaque mois (ceux-ci peuvent être modifiés en fonction des vacances).

Tous les lundis pendant la période scolaire.

Tarifs:

- Inscriptions à l'année le samedi
- Liffréens et aux habitants de la Communauté de Communes et ayant droits (sur justificatif),

: 91,80€

Extérieurs : 102,00 €

• Inscriptions le dimanche et/ou le lundi

Deux possibilités : paiement d'une séance ou achat d'une carte de 10 séances avec inscription obligatoire à chaque séance.

• Liffréens : la séance : 7,50 € Extérieurs : la séance : 9,50 €

la carte : 61,00 € la carte : 81,00 €

Le tarif des séances à l'année du samedi est basé sur un forfait de 15 séances annuelles, 17 séances sont programmées (au-delà de 2 séances annulées, elles pourront être récupérées le dimanche ou le lundi en fonction du nombre d'inscrits).

(Pour information le coût d'une séance est de 27,17 € x 2h30 = 67,92 €).

III - ACTIVITE DOUCE 2011-2012

Tarifs:

• Inscription à l'année avec un forfait de 30 séances d'une heure.

Liffréens et aux habitants de la Communauté de Communes et ayant droits (sur justificatif),

91,80€

Extérieurs : 102,00 €

Cours le mardi de 9h00 à 10h00 et de 10h15 à 11h15.

Possibilité de s'inscrire en cours d'année, tarif au prorata du nombre de séances restant.

(Pour information le coût de l'éducateur est de 27,17 € x 2h55 = 79,35 €).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les propositions du rapporteur.

FACTURATION DE L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNE AUX COLLÈGES POUR LA PÉRIODE DU 1^{et} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2010

Madame BOURCIER, adjointe aux sports, rappelle que par délibération n°02.187 du 24 juillet 2002, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Général pour l'utilisation des équipements sportifs de la commune.

Suite aux dispositions nouvelles décidées par l'assemblée départementale, cette convention d'utilisation des équipements sportifs, fixant notamment les dispositions financières, a été passée par le Conseil Général, la commune et le collège Martin Luther King le 6 juin 2003 et avec le collège Saint-Michel le 17 juillet 2003.

Les tarifs d'utilisation fixés par le Conseil Général pour 2010 sont les suivants :

- 5,37 € l'heure de gymnase
- 27,90 € les ³/₄ heure de piscine
- 2,16 € l'heure de plein air

Un état d'utilisation détaillé par équipement sportif pour les collèges pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été réalisé et transmis aux établissements scolaires pour contrôle. Il en résulte le tableau suivant :

Collège privé		Collège public	
Heures de gymnase	736 h 30 min	Heures de gymnase	1278 h 00 min
Heures de piscine	44 h 45 min	Heures de piscine	58 h 30 min
Heures de plein air	205 h 00 min	Heures de plein air	486 h 30 min
TOTAL	986 h 15 min	TOTAL	1823 h 00 min

Compte tenu des tarifs rappelés ci-dessus, les sommes à réclamer aux collèges s'élèvent donc pour l'année 2010 à :

- 10 089,90 € pour le collège public
- 6 062,51 € pour le collège privé.

Ces propositions ont été présentées lors de la réunion de commission « vie associative, sports et loisirs » du 30 mai 2011.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2011/01

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, informe le Conseil Municipal qu'afin de modifier une prévision du budget principal 2011, il vous est demandé d'accepter la décision modificative ci-dessous concernant les opérations de cession.

Section de fonctionnement				
Dépenses	Dépenses Recettes			
		Chapitre 77 Produits exceptionnels R 775 Produits des cessions d'immobilisations	- 3 500,00 €	
TOTAL - 35	00,00€	TOTAL	- 3 500,00 €	
Section d'investissement				
Dépenses		Recettes		
		Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections OS 192 Plus-value sur cessions d'immobilisations - 738,00 € OS 2158 Autres installations, matériel et outillage - 2762,00 € Chapitre 024 Produit des cessions d'immobilisation + 3 500,00 €		
TOTAL	0,00€	TOTAL	0,00€	

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

SUBVENTION AU C.O.S POUR L'ANNÉE 2011

Madame GUEGUEN, adjointe aux affaires sociales, propose d'allouer une subvention de 19 942,24 € au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal d'Ille-et-Vilaine auquel la commune adhère.

Le calcul est réalisé à partir des comptes administratifs de la commune et de l'effectif 2009 considéré dans la masse salariale :

Masse salariale = 117 Article 6411 = 2 140 971,64 € X 0,75 % = 16 057,29 € Article 6413 = 517 992,92 € X 0,75 % = 3 884,95 € Soit = 19 942,24 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

ADHÉSION A CITÉS UNIES FRANCE

Madame GUEGUEN, adjointe aux affaires sociales, expose que l'association Cités Unies France (CUF) est une association loi 1901 qui fédère les collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération internationale.

Elle compte 500 adhérents et anime un réseau de 3 000 collectivités territoriales, engagés dans la coopération décentralisée.

Les adhérents de Cités Unies France se composent des deux tiers des régions françaises, plus d'un quart des départements, la grande majorité des grandes villes, un pourcentage important des villes moyennes, ainsi que de nombreuses communes de taille plus modestes. Les structures intercommunales, plus récentes, adhèrent progressivement.

Depuis 30 ans Cités Unies France a été de tous les combats et de toutes les avancées en matière de coopération décentralisée. L'association a pu faire évoluer les pratiques et inspirer l'évolution législative.

Les activités de Cités Unies France comprennent, entre autres, l'animation des groupes-pays, de groupes thématiques, l'organisation de journées de la coopération décentralisée, plus généralement la mise en relation et la coordination des acteurs publiques de la coopération décentralisée.

Une convention régulièrement renouvelée avec le ministère des Affaires étrangères et européennes donne à l'association mission d'animation et de coordination pour l'ensemble des collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération internationale. Elle forme un réseau unique de solidarité entre les collectivités et vers le monde.

L'Association des Maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et l'Association des Régions de France (ARF) sont membres de droit du bureau exécutif de CUF. La collaboration avec l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) est ancienne.

Tout adhérent de CUF est, ipso facto, membre de l'organisation mondiale de collectivités territoriales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), installée à Barcelone, « Nations Unies des pouvoirs locaux ».

La première activité de Cités Unies France est l'animation des groupes-pays. Réunissant les collectivités françaises travaillant sur un même pays, ces groupes sont présidés par un élu. Au nombre de 27, répartis en 5 pôles continentaux, ils permettent d'impulser, de mutualiser, de « capitaliser » et de mettre en œuvre des actions coordonnées. Ils assurent, de plus, un lien précieux avec les autorités et les institutions des pays, ainsi qu'avec les postes diplomatiques. Au-delà de cette approche géographique, CUF privilégie de plus en plus des approches transversales sur les thèmes correspondant aux évolutions de la coopération décentralisée. Citons la jeunesse et l'international, les consommations responsables, le tourisme solidaire, les objectifs du millénaire pour le développement, l'appui institutionnel ou la question des migrants dans la coopération décentralisée. Ces réflexions donnent lieu à des colloques et à des publications.

Des conventions lient Cités Unies France aux institutions françaises, qu'il s'agisse des ministères des affaires étrangères et européennes, jeunesse et sports, de l'assemblée nationale et sénat, d'organismes comme l'Agence française de Développement, le CNFPT ou la Croix Rouge française. la deuxième activité de CUF est de favoriser activement le rapprochement avec le monde des ONG, de leurs réseaux et celui des collectivités locales.

Cités Unies France organise enfin des « Journées de la coopération décentralisée ». Deux fois par trimestre, un sujet est traité de façon approfondie, en faisant appel à la meilleure expertise.

L'équipe de CUF est à la disposition de ses adhérents, mais aussi de toutes les collectivités locales, pour répondre aux demandes de conseil. Cette activité peut aller de l'aide à l'identification de partenaires étrangers à l'information sur les pays, en passant par les contacts avec les postes diplomatiques et les pouvoirs publics français ou étrangers.

Le conseil peut également viser à construire ou à reconsidérer une action internationale, à chercher des partenaires et aider à la mise en place de nouveaux partenariats.

L'adhésion de la commune de Liffré s'inscrit dans la continuité du partenariat de l'association Liffré – Piéla et de la visite du maire et de l'adjointe aux affaires sociales de Liffré au Burkina-Faso. A l'occasion de cette visite les élus se sont engagés à rechercher les conditions d'un partenariat avec les autres intervenants de la coopération avec Piéla. Un des objectifs principaux de cette coopération internationale décentralisée est de trouver les financements de la réparation du barrage de Piéla.

L'adhésion à Cités Unies France permettra à Liffré d'accéder aux informations qui permettront la réalisation des engagements pris, elle permettra d'orienter l'action, de la relayer et de la coordonner pour en améliorer l'efficacité voire la rendre simplement possible.

Le tarif de l'adhésion est calculé sur la base du nombre d'habitants de la collectivité qui souhaite adhérer. Le montant de la cotisation pour l'année 2011 s'élèverait ainsi à 417 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

ADHÉSION A L'ASSOCIATION HAUTE BRETAGNE ÉVÈNEMENTS

Monsieur le Maire expose que la ville de Liffré souhaite accentuer sa dynamique en matière de développement économique. Elle désire mettre à disposition des entreprises certains de ses équipements (centre culturel, Espace intergénérations...) en vue de l'organisation d'évènements, de séminaires, réunions ou conventions. Cette mise à disposition d'équipements peut être accompagnée de prestations sur mesure : vidéo projecteurs, sonorisation, mise en relation avec traiteur, restaurateur, etc.

Dans ce cadre, une information dans le Journal des Entreprises a été publiée en février dernier et un courrier a été adressé à l'ensemble des entreprises liffréennes dans le même temps.

Depuis, la ville de Liffré a été sollicitée par des entreprises pour accueillir séminaires et formations. A ce jour, la ville a ainsi mis en place deux prestations (formation Aquatiris, formation Lidl).

Afin de conforter la lisibilité de la ville de Liffré sur ce créneau spécifique et de bénéficier des expériences d'un réseau de professionnels du tourisme d'affaires, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association Haute Bretagne Evénéments.

Haute-Bretagne Evénements (HBE) est une association créée par le Comité Départemental du Tourisme de Haute-Bretagne Ille-et-Vilaine pour promouvoir le tourisme d'affaires dans le département.

L'association vise à mettre à disposition des professionnels du tourisme d'affaires et aux entreprises utilisatrices un site qui recense les lieux d'accueil du tourisme d'affaires dans le département.

Tous les métiers de la filière sont présents, privés et publics : centre de congrès, parcs des expositions, hôtels avec salles de séminaires, lieux de prestige, agences réceptives, agences événementielles, traiteurs, compagnie maritime, prestataires de services...

L'association articule son action autour d'un règlement Intérieur, d'une Charte de Qualité et du travail de différentes commissions auxquelles les membres sont tenus de participer.

Parmi ses autres missions, HBE s'attache également à :

- Positionner la destination Haute-Bretagne Ille-et-Vilaine sur le marché du tourisme d'affaires, principalement en France et en Europe,
- Promouvoir la filière tourisme d'affaires auprès des décideurs économiques, des collectivités et des pouvoirs publics,
- Participer à l'amélioration générale de l'offre de la filière, et promouvoir la formation professionnelle auprès de ses adhérents,
- Contribuer à la promotion et au développement de la filière,
- Faciliter, développer l'information, les échanges et la synergie entre les professionnels de la filière et les différentes clientèles.

L'adhésion à l'association Haute Bretagne a demandé des étapes préalables : une rencontre, une visite des équipements et l'engagement de participer aux commissions de travail de l'association. Le Président de l'association Haute Bretagne Evénements, après la visite des équipements, a émis un avis favorable quant à l'adhésion de la ville de Liffré.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADHÈRE** à l'association Haute Bretagne Evénements à compter du 1er juin 2011,
- RÈGLE l'adhésion de la ville de Liffré à l'association Haute Bretagne Evénements, d'un montant de 583,33 € H.T. pour l'année 2011 (montant proratisé pour 2011 compte tenu de la date d'adhésion en cours d'année).

REMBOURSEMENTS DE DÉPENSES

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, demande à l'assemblée communale d'accepter de rembourser :

- Madame Françoise CLEMENT suite à l'achat fait le 28 avril 2011 de 6 crochets à pêche pour un montant de 21,60 €. Ces crochets permettront aux adhérents du foyer des jeunes de pratiquer des activités de pêche aux crabes.
- Monsieur Thomas CHOLLET qui a refait un plein de carburant au retour d'un déplacement à Plédran (Côtes d'Armor) où il avait assisté à un colloque sur la sécurité des réseaux de gaz. Le montant à rembourser est de 13,36 €.

Madame CLÉMENT ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que, depuis la réunion du Conseil Municipal du 22 avril 2011, il a pris les décisions suivantes au titre de la délégation qui lui a été confiée par délibération du 27 mars 2008 et conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I – <u>Déclaration d'intentions d'aliéner : Non-exercice du droit de préemption sur les parcelles</u> suivantes :

- Section B n° 3 et 1347 sis «53 avenue du Pdt F. Mitterrand » et appartenant aux consorts HAREL.
- Section AJ n° 487 sis « 27 avenue du Pdt F. Mitterrand » et appartenant aux consorts TOURNEUX.
- Section B n° 1123, 1128 et 1353 sis « Les Canadais » et appartenant à la SARL ALIA.
- Section AH n° 131 sis « 55 avenue de la Forêt » et appartenant aux consorts HARDY.
- Section AM n° 242 sis « 11 allée des Cormorans » et appartenant aux consorts GUILLOT.
- Section E n° 1741 et 1743 sis « 13 rue de la Cornillère » et appartenant aux consorts ROBIN.
- Section AR n° 17 sis « 4 allée des Pinsons » et appartenant à Monsieur et Madame JOZELY.

II – Divers

- N° 11.095 Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 10.013 passé avec l'entreprise EUROVIA BRETAGNE pour les travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux divers, notifié le 14 juin 2010 et concernant la réalisation de la réserve incendie de la ZA de Sevailles et, en conséquence la création d'un bordereau de prix supplémentaire.
- N° 11.097 Encaissement d'une somme provisionnelle de 5 000 € versée par la SMABTP au sujet du sinistre déclaré le 7 septembre 2010 sur l'ouvrage situé 54 avenue de la Forêt à Liffré et consistant en « des fissures verticales affectant les deux voiles/consoles reprenant la dalle en porte-à-faux de l'auvent en façade Est et en pignon Sud, côté cuisine.

III - Marchés

Réhabilitation du réseau d'eaux usées et inspection du réseau d'eaux pluviales de l'allée des Bergeronnettes

Par délibération n°10.270 du 26 novembre 2010, notre assemblée a validé le Dossier de Consultation des Entreprises et autorisé le lancement de la consultation.

La consultation pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées et l'inspection du réseau d'eaux pluviales de l'allée des Bergeronnettes a été lancée le 20 janvier 2011 et la date limite de réponse fixée au 15 février 2011.

Quatre entreprises se sont portées candidates en déposant une offre.

Après analyse des offres, il a été décidé d'attribuer le marché à la société TELEREP pour un montant de 15 651,58 €TTC.

Le marché va être signé et notifié dans les prochains jours et il est prévu une durée de 3 semaines de travaux sur les mois de juin et juillet.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces informations.

N° 11.125

CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE ERDF – ALLÉE GUILLAUME APOLLINAIRE / RUE JACQUES PRÉVERT – Parcelles AJ n° 825 – 820 et 813

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que la société ERDF doit passer un câble de réseau électrique souterrain afin d'alimenter en courant BT l'immeuble collectif situé à l'entrée de l'allée Guillaume Apollinaire, lequel est actuellement en cours de construction. Le départ de ce câble se fera depuis le poste de transformation situé rue Jacques Prévert pour rejoindre le coffret de la future copropriété. Ce câble doit traverser trois parcelles appartenant à la commune et cadastrées section AJ n° 825, 820 et 813. Une convention de servitude pour le passage de ce câble souterrain doit être établie entre ERDF et la Commune.

Les frais liés à cette convention seront à la charge du bénéficiaire de la servitude.

La commission urbanisme réunie le 17 mai dernier n'a pas été saisie de ce dossier car nous avons reçu cette demande le 25 mai dernier. Vu les délais d'intervention d'ERDF et considérant que nous ne souhaitons pas retarder ce dossier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'établissement de cette servitude au profit d'ERDF sur les parcelles sus-indiquées.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents relatif à l'établissement de cette servitude.